



Copropriete abus votes du president du syndicat

Par **zefir**, le **11/06/2015** à **15:27**

Bonjour

Voici si dessous la réponse du syndic suite aux 40 procurations du president du conseil syndical lors d'un vote d'un sujet qui correspond à une affaire commune à 3 ensembles faisant partie de la copropriété

Comment peut on supprimer cette abération fait qu'aucun vote ne peut aboutir !!

merci JJ

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint pour votre information, l'intégralité, en pièce jointe, du cahier des charges de l'union des syndicats.

Merci de vous reporter à l'article 4.

Aucune limitation de mandat n'est prévue par membre de l'union, seule une prescription est reprise concernant la qualité de représentant.

Nous vous rappelons que le régime de l'union des syndicats est dérogatoire du régime de droit commun de la copropriété qui elle seule

est régie par la loi du 10/07/1965.

Vous priant d'en prendre note,